

Environnement	15
Rapport Maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, qualité de l'air et éducation de l'environnement	285

Les propositions du rapport 285 "Maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, qualité de l'air et éducation de l'environnement", visent à :

- approuver les orientations de ce rapport relatif à la politique régionale sur l'énergie ;*
- prendre acte des principes qui guideront l'élaboration de la Convention annuelle 2007 entre l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, la Région et l'Etat ;*
- approuver les orientations de la politique autonome ciblée sur les économies d'énergie dans l'habitat ligérien.*

Rapporteur : Jean-Pierre LE SCORNET

Territoires concernés:

RPL REGION PAYS DE LA LOIRE

1 - Le contexte énergétique mondial et les enjeux de l'énergie dans la région des Pays de la Loire

1.1. Introduction : de la prise de conscience à l'action

Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 est le point de départ d'une prise de conscience collective à l'échelle mondiale sur la réalité du réchauffement climatique et l'épuisement des ressources énergétiques d'origine fossile.

La question énergétique est au cœur de ces deux problématiques. En effet, les gaz à effet de serre émis par l'utilisation massive des énergies fossiles sont tenus pour principaux responsables du réchauffement climatique. Par ailleurs, les énergies fossiles, dont nos sociétés dépendent à plus de 90 %, sont vouées à s'épuiser dans un contexte de croissance progressive et irréversible des coûts. Cette évolution met en péril la compétitivité économique des entreprises et génère de fortes inégalités sociales, l'énergie devenant un des facteurs de discrimination sociale.

Face à cette double problématique, l'approche par le bilan énergétique d'une part et par le bilan "carbone" d'autre part constitue une réponse globale indissociable.

Cette préoccupation est par ailleurs partagée par une grande majorité de ligériens. Selon l'enquête IPSOS réalisée pour le compte du Conseil régional des Pays de la Loire en octobre 2006, les préoccupations actuelles des ligériens en matière de développement durable concernent en premier lieu la question du réchauffement climatique (95 % des ligériens jugent la situation préoccupante) et en second la raréfaction des ressources naturelles (88 % des ligériens jugent la situation préoccupante).

L'enquête révèle également, dans le prolongement des assises régionales de 2005, que les ligériens pensent qu'une amélioration est possible grâce à une approche conjointe et globale (à plus de 65 %). En la matière, les actions prioritaires sont, par ordre d'importance :

- développer les énergies renouvelables (75 %) ;
- informer les habitants sur les bons gestes quotidiens à avoir pour préserver l'environnement (tris, habitudes de consommation, etc.) (71 %) ;
- favoriser les transports en commun et les véhicules propres (68 %).

Le Conseil régional réaffirme aujourd'hui ses choix d'avril 2004, énoncés dans le manifeste régional adopté en décembre 2005, et sa volonté d'agir dans le cadre d'une stratégie globale, dont la pleine efficacité aura d'autant plus de chance d'être atteinte que le pilotage de la politique énergétique nationale s'effectuera au sein de la sphère publique. A cet égard, la libéralisation du marché de l'énergie engagé à l'échelle européenne pose assurément des questions politiques majeures. Cela soulève notamment les enjeux de solidarité, l'énergie et notamment l'électricité, devant être portées au rang de produit de première nécessité.

Le rôle majeur de la Région en tant qu'acteur du développement durable où l'énergie occupe une place importante est conforté par ses nombreuses compétences en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, de recherche et d'innovation ainsi qu'en tant qu'autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux et des plans de déplacement des voyageurs, du Schéma régional de la Recherche, du Schéma régional des Infrastructures et des Transports et du Schéma régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire et, à titre expérimental, du Schéma régional du Développement économique. La recherche de complémentarité et de transversalité entre les différentes politiques publiques régionales est la clé de voûte d'une action efficace et conforme aux engagements du Conseil régional pour le développement durable.

L'action volontariste développée de surcroît par la Région des Pays de la Loire en matière de recherche, de développement des territoires, de soutien à l'offre de logement, d'expérience acquise aux côtés de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie depuis 2000 en matière d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie, apporte la légitimité justifiant une politique ambitieuse.

1.2. Les enjeux d'une politique énergétique : préparer l'après pétrole

1.2.1. Le contexte mondial

La situation énergétique actuelle, les consommations mondiales, la forte dépendance de nos sociétés aux énergies fossiles et notamment aux produits pétroliers appellent de nombreuses interrogations sur l'avenir.

Les ressources énergétiques que nous utilisons actuellement de manière massive : pétrole, gaz, charbon, uranium, ne sont pas inépuisables et il se posera, à plus ou moins long terme, la question de leur substitution. Cette question doit être étudiée dans la perspective du développement économique des pays émergents, d'une généralisation de nos modes de consommation et de la poursuite à moyen terme de la croissance démographique mondiale, principalement dans les pays émergents (Afrique, Asie).

Dans les conditions technico-économiques du moment, c'est-à-dire compte tenu du cours actuel du baril de pétrole, des coûts d'exploitation, de la connaissance actuelle du gisement de pétrole mondial et des consommations mondiales, les réserves de pétrole s'élèvent à environ quarante années. Ceci signifie, qu'à l'échelle du siècle à venir, nous connaissons la fin du pétrole bon marché et ses incidences sur les plans géopolitiques, économiques et sociaux. Il convient d'anticiper dès maintenant, en vertu du principe de précaution, ces profonds changements qui concerneront les plus jeunes d'entre nous.

En parallèle, l'utilisation des énergies fossiles et les activités humaines sont les principaux responsables du réchauffement climatique. En effet, elles génèrent des émissions de gaz à effet de serre (principalement le dioxyde de carbone, le méthane, les oxydes d'azote) et conduisent à des concentrations dans l'atmosphère sans précédent. Par le processus physique « d'effet de serre », cette augmentation brusque est susceptible d'engendrer un réchauffement

global de l'atmosphère accompagné d'une modification du climat à l'échelle planétaire et d'importants phénomènes climatiques.

D'après le Groupe International d'Experts sur le Climat (GIEC, ONU), le réchauffement global de l'atmosphère est estimé entre 1,4 et 5,8°C d'ici la fin du siècle. Les conséquences attendues d'un tel réchauffement, variables au demeurant en fonction de l'ampleur réelle du phénomène, sont l'élévation du niveau des océans, la réduction de l'espace continental, la fonte des glaces (glaciers de montagne, banquise), la modification des conditions environnementales (faune, flore, paysages), l'atteinte à la biodiversité et le changement climatique (intensité et fréquence des phénomènes climatiques violents, selon les zones de la planète : pluie, sécheresse, tempêtes). C'est ainsi que des déplacements importants de population dans les zones les plus exposées ne sont pas à exclure (zones basses proches de la mer, zones sahéliennes).

Pour minimiser ces effets, et contenir l'augmentation de la température dans une fourchette de 1,5 à 3,9°C, les travaux du GIEC ont montré qu'il fallait *a minima* viser une stabilisation de la concentration atmosphérique en CO₂ à 450 ppm, sachant que le niveau actuel est d'environ 380 ppm. Pour obtenir ce résultat, il est nécessaire d'avoir divisé par 4 les émissions de dioxyde carbone à l'horizon 2050, objectif usuellement désigné sous le terme de « facteur 4 ».

La fin du pétrole bon marché et le réchauffement climatique demanderont une modernisation profonde de nos modes de production et de consommation. Cette nouvelle donne énergétique et environnementale pèsera sur le local comme sur le planétaire. Face à ces bouleversements à venir d'ordre géopolitique, la capacité d'anticipation de nos sociétés constitue donc l'atout principal pour s'adapter face aux inerties industrielles et socio-économiques figées dans des logiques du court terme.

Cette capacité d'anticipation demande des efforts technologiques – recherche et développement, innovation et expérimentation – et financiers importants. D'après plusieurs rapports, et notamment une étude menée par les économistes du « Global development and Environment Institute » de l'université de Tufts aux Etats-Unis, le changement climatique aura un coût élevé, susceptible d'engendrer un ralentissement économique.

Le rapport Stern commandé par le premier ministre britannique vient de chiffrer le coût du changement climatique à 5 500 milliards d'euros, si rien n'est mis en œuvre dans les dix ans à venir !

En matière de maîtrise des consommations énergétiques, il est essentiel de peser sur les comportements, ce qui requiert du temps et la mise en œuvre de mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation.

Comme cela a été réaffirmé lors des différents Sommets de la Terre, les enjeux sont globaux, économiques, sociaux et environnementaux, et de dimension mondiale ; pour autant, les actions locales et concertées sont de nature à contribuer activement à la recherche d'une solution globale. En la matière, la Région des Pays de la Loire a son rôle à jouer, comme maître d'ouvrage et comme institution planificatrice et fédératrice.

1.2.2. Les enjeux énergétiques en Pays de la Loire

Pour la région des Pays de la Loire, on peut distinguer trois enjeux majeurs :

- la diversification des sources d'approvisionnement en énergie électrique afin de réduire la dépendance interrégionale et ne pas dépendre de la seule énergie nucléaire ;
- l'exploitation des ressources énergétiques ligériennes et la maîtrise de l'énergie ;
- la sécurisation de l'approvisionnement pour répondre aux besoins de la croissance régionale (économique, démographique, touristique).

Sur le territoire régional, ces enjeux concernent de nombreux acteurs et pas seulement la Région : les industriels, le secteur tertiaire, le monde agricole et agroalimentaire, le secteur des transports, les professionnels de l'artisanat et du commerce, les activités de tourisme, les services de l'Etat en région, les collectivités territoriales à tous les niveaux, les associations et chaque ligérien.

Ces enjeux sont directement liés à la fin du pétrole bon marché qui impliquera d'importantes évolutions pour l'ensemble de ces acteurs.

L'anticipation de ces évolutions nécessite la réalisation d'études prospectives dans l'ensemble des domaines de l'activité humaine : économie, agriculture, transport, construction, etc. et la mise en œuvre d'outils et de politiques autorisant une grande réactivité.

C'est pourquoi si la stratégie présentée dans ce rapport fixe une ligne directrice pour la période 2007-2013, des ajustements ne sont pas à écarter en cours d'exercice, en fonction des résultats obtenus, du contexte politique et réglementaire et des évolutions à venir.

Le présent rapport s'appuie sur le document d'orientation « Stratégie régionale pour l'énergie » figurant en annexe 1.

1.3. Les énergies en Pays de la Loire

1.3.1. La consommation énergétique régionale

La consommation énergétique régionale totale connaît une hausse d'environ 2,3 % par an depuis 1985. Dans la consommation régionale, les parts de pétrole et d'électricité sont supérieures à la moyenne nationale tandis que les parts de gaz et de charbon sont inférieures. De même, le secteur agricole est plus consommateur et le secteur industriel moins consommateur que la moyenne nationale. Ces caractéristiques sont liées au caractère rural de la région.

Les postes de consommation prépondérants sont les secteurs du transport et du résidentiel – tertiaire. Le domaine du transport est très fortement dépendant des produits pétroliers (98 %). C'est pourquoi, sans ignorer pour autant les autres secteurs (industrie, agriculture), ces secteurs sont les cœurs de cibles à privilégier pour obtenir rapidement une diminution importante des consommations énergétiques et anticiper l'avenir. Dans cette optique, le gisement d'économies d'énergie, tous secteurs confondus, reste à déterminer de manière fine.

Par ailleurs, la consommation d'énergie ne doit pas constituer un dogme universel tendant à laisser croire qu'une diminution de la demande en énergie serait le signe d'une stagnation de l'économie et de la croissance. Dans toutes les sphères d'activités de la société : les déplacements, les modes de production, la distribution ou encore les comportements individuels, l'amélioration de la performance énergétique permet de diminuer la consommation primaire d'énergies sans porter atteinte au développement économique et social.

1.3.2. L'offre régionale en énergies

La vocation énergétique de l'estuaire de la Loire, qui est d'intérêt national voire international, dote la région des Pays de la Loire d'une capacité de traitement de plus vingt trois millions de tonnes équivalent pétrole, largement supérieure à la consommation régionale (huit millions de tonnes équivalent pétrole) et permet de répondre aisément aux besoins d'aujourd'hui. Le renforcement de cette vocation énergétique constitue une priorité nationale incontestable. Par ailleurs, ce tissu d'infrastructures énergétiques est très favorable au développement d'unités de production destinées à alimenter le Grand Ouest.

L'estuaire offre aujourd'hui un bouquet énergétique varié, dominé par les énergies fossiles. Il représente 97 % de l'offre potentielle régionale en énergies avec des capacités de production de :

- 11,0 millions de tonnes équivalent pétrole de produits pétroliers
- 10,4 millions de tonnes équivalent pétrole de gaz naturel
- 1,5 millions de tonnes équivalent pétrole de charbon.

La fin du pétrole bon marché impliquera nécessairement une diversification énergétique et une modernisation de l'estuaire, qu'il convient d'anticiper dès à présent si l'on souhaite le maintenir compétitif. C'est une priorité nationale que la Région entend soutenir et accompagner au cas par cas. Pour autant, la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire, approuvée par décret du 17 juillet 2006, indique que "la question de l'implantation d'une centrale

de production de base dans l'estuaire de la Loire, écartée sur le site du Carnet, demeure posée". La Région, dans le présent rapport, exprime sa préférence pour le gaz ou le charbon, dont les nouvelles technologies plus sobres en émissions de dioxyde de carbone pourraient trouver leur place dans le cadre du développement de l'estuaire.

1.3.3. Le déficit électrique régional

Sur le plan électrique, la région est caractérisée par une forte dépendance vis à vis des sites de production des régions voisines (sud et est). La production d'électricité est en moyenne de trois cent mille tonnes équivalent pétrole, principalement fournie par la centrale thermique de Cordemais, ce qui représente de l'ordre de 20 % de la consommation régionale (1,6 millions de tonnes équivalent pétrole). Cette situation est à rattacher au modèle de production d'électricité français, basé sur une production nucléaire fortement centralisée, complétée par des centrales thermiques d'appoint, telles que l'usine de Cordemais.

La forte dépendance électrique est généralisée à l'ensemble du Grand Ouest (Bretagne et Pays de la Loire) et génère d'importants transits mettant fortement à contribution le réseau de transport d'électricité. Dans ces conditions, d'importantes zones de fragilités existent sur le territoire ligérien dans la zone située au sud de la Loire et sur l'axe Laval Angers, avec, selon le Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité RTE, un risque de coupure généralisée de l'alimentation (« black out »).

Il paraît donc légitime de soutenir sur l'ensemble du Grand ouest les projets de production d'électricité susceptibles de réduire cette fragilité.

1.3.4. Le potentiel d'énergies renouvelables en Pays de la Loire

Actuellement, la part des énergies renouvelables est d'environ 6 %. Il s'agit essentiellement d'énergies renouvelables thermiques – bois, valorisation énergétique des déchets, géothermie, solaire thermique - (99 %) et très marginalement d'électricité éolienne et hydraulique (1%). Sur le territoire régional, le potentiel de développement des énergies renouvelables à moyen terme est large et représente environ huit cent cinquante mille tonnes équivalent pétrole dont :

- solaire thermique (450 tep/an) et photovoltaïque (400 tep/an)
- éolien terrestre et off shore (600 MW de projets en cours pour 100 000 tep/an)
- marine (ferme houlomotrice de 1MW)
- bois bûche (400 000 tep/an) et bois énergie (150 000 tep/an)
- biogaz et biocarburants (200 000 tep).

La région des Pays de la Loire présente donc des atouts indéniables pour anticiper et faire face aux problématiques de réchauffement climatique et de l'après pétrole. Aussi notre principal objectif à court et moyen terme tendrait à rechercher l'efficacité énergétique dans les secteurs du bâtiment et du transport et à développer les filières du bois et de l'éolien, tout en continuant à soutenir les autres filières. En matière de construction, mais aussi d'aménagement, d'urbanisme et de production industrielle et agricole, le rôle de la formation est essentiel pour améliorer l'efficacité énergétique de notre société.

1.4. Les actions menées sur la période 2000-2006

La période 2000-2006 a vu l'émergence et le développement d'une politique énergétique spécifique par le biais d'une convention avec l'ADEME en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, ainsi que d'actions propres à la Région dans ses différents domaines de compétences : audit énergétique des bâtiments régionaux et des lycées, formation professionnelle, agriculture, compétitivité des entreprises, transport.

1.4.1. Projet de recherche axé sur les énergies et l'environnement

Dans le cadre de l'appel à projets triennal de recherche lancé par la Région en 2006, la collectivité régionale participe au financement du projet intitulé « PERLE » (Pôle Emergent pour la Recherche Ligérienne en Energie), qui a pour objectif de structurer la recherche en énergies durables au sein de la région avec cinq grands axes :

- énergies renouvelables (solaire, vagues, bioénergies)
- hydrogène et piles à combustibles
- propulsion hybride et stockage
- utilisation raisonnable de l'énergie
- environnement.

Pour un budget total des projets estimé à 2,7 M € sur trois ans, la subvention de la Région s'élève à 714 960 € en 2006 pour l'allocation de bourses doctorales et 386 700 € en 2007 pour les équipements et le fonctionnement.

1.4.2. L'audit énergétique régional

La Région a lancé en 2005 un vaste programme d'audit énergétique sur le patrimoine bâti régional qui inclut les bâtiments administratifs et les cent trente deux lycées publics que la Région a en charge.

Cet audit est en cours de réalisation. Dans un premier temps, la priorité a été donnée aux bâtiments administratifs et à une sélection de vingt-cinq lycées sur la base d'une première étape de pré-diagnostic.

Cet audit a pour objectif de définir les actions les plus efficaces pour maîtriser la consommation énergétique, telles que des travaux de rénovation, des actions d'amélioration des comportements individuels et des modes de gestion. Ces conclusions et leurs mises en œuvre seront incluses dans les chantiers prioritaires de la Direction de l'Éducation et du Service des Interventions Techniques et Logistiques.

1.4.3. La politique sectorielle en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie

Pour soutenir le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, la Région accompagne depuis sept ans les porteurs de projets, privés et publics, qui ont décidé de se lancer dans des démarches ou des projets exemplaires en la matière.

Dans un souci de synergie régionale, la Région s'est associée à l'ADEME au travers d'une convention pluriannuelle, annexée au Contrat Etat Région 2000-2006.

Parmi les actions phares, peuvent être citées :

- le soutien aux investissements mobilisant les énergies renouvelables, tels que les chaudières à bois énergie, les réseaux de chaleur bois énergie, les panneaux solaires photovoltaïques, les chauffe eau solaires ;
- le soutien à la démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) et à la recherche de performance énergétique dans les bâtiments, les aides portant à la fois sur les diagnostics énergétiques, sur l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage et sur les investissements ;
- le soutien à la modernisation des entreprises et du monde agricole sur les actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables ;
- le soutien aux territoires par des aides au financement des opérations d'ingénierie (Conseil en Énergie Partagée), des Espaces Info Énergie chargés d'informer le grand public, des études territorialisées (par exemple : Zone de Développement de l'Eolien) et des opérations d'animation énergie dans l'habitat.

Sur la période 2000-2006, les aides attribuées ont permis de faire émerger un grand nombre de projets exemplaires et de stimuler la demande.

Sur l'ensemble de cette période, la Convention ADEME Région a mobilisé un total d'environ 27 M€ dont 11,9 M€ côté ADEME et 12,6 M€ côté Région. L'évaluation de la convention, en cours de réalisation, fournira courant 2007 un bilan précis par domaine et par dispositif d'aide. D'après les premiers résultats non consolidés, l'ensemble des projets d'investissement aidés représente un gain de l'ordre de 12 000 tonnes équivalent pétrole économisées par an et de 25 000 tonnes de dioxyde de carbone évitées par an.

2 - Les dix grands principes de l'action régionale

Le colloque national des assises du développement durable, qui s'est tenu en octobre 2006 à Angers et à Nantes, a souligné, en matière de maîtrise de l'énergie, la nécessité d'agir à la hauteur des enjeux qui se dessinent. Aussi, pour faire face à ces enjeux sociaux, économiques et environnementaux dans une démarche de développement durable, la politique énergétique régionale doit s'appuyer sur **une exploitation optimale des atouts ligériens**, et tout particulièrement du pôle énergétique de l'estuaire, sur **un développement des énergies renouvelables** et sur **la recherche d'efficacité énergétique et la réalisation d'économies d'énergie**.

L'organisation de l'action régionale reste, à ce stade, largement ouverte et mérite de le rester dès lors que ces domaines sont, comme cela a été souligné précédemment, très liés à des politiques publiques conduites à l'échelle européenne ou nationale.

La souplesse d'adaptation constitue donc une attitude d'autant plus nécessaire que les changements de comportements individuels évoluent assez vite dès lors que des impulsions efficaces ont été introduites. La réglementation et la fiscalité nationales peuvent jouer à cet égard un rôle déterminant. L'environnement mondial du cours des énergies fossiles oblige également à disposer d'une politique réactive qui puisse évoluer rapidement.

Pour autant, l'action de la Région mérite d'être articulée autour de dix principes fondateurs :

➤ ***Agir en concertation avec les autres partenaires***

Il n'est pas possible, en matière d'effet de serre, de performance énergétique ou d'énergies renouvelables d'agir seul. L'action concertée, voire coordonnée, avec les autres partenaires institutionnels - Etat, ADEME, ARF, Régions voisines, autres collectivités infra régionales telles que les Conseils Généraux, grandes villes et intercommunalités, secteur associatif, compagnies consulaires, CESR, etc. - ainsi qu'avec les entreprises de production et de distribution d'énergie répond à une nécessité d'échanges mutuels d'informations dans un cadre informel permanent.

➤ ***Mieux connaître pour agir et sensibiliser avec pertinence***

Il a été mis en avant dans le rapport d'orientation figurant en annexe 1, les lacunes actuelles en matière de diagnostic régional des gaz à effet de serre, de bilan carbone, de bilan des flux énergétiques, d'évaluation des gains d'énergie possibles par secteur, de la demande énergétique potentielle dans les années à venir. Un diagnostic énergétique régional permettant d'évaluer le gisement d'économies d'énergie et le potentiel de développement des énergies renouvelables, en associant notamment les services de l'Etat et l'ADEME, semble incontournable pour affiner le cadre de l'action. Suite à ce diagnostic et pour favoriser la concertation, un observatoire régional de l'énergie pourrait se révéler pertinent.

➤ ***Soutenir l'innovation, l'expérimentation et la recherche développement***

L'anticipation des conséquences du réchauffement climatique, les énergies durables (énergie des vagues, vent, hydrogène, biocombustibles...), les nouveaux carburants (en particulier pour les TER), le développement de concepts de bâtiments, de déplacements, de sociétés plus économes en énergie, le stockage de l'énergie solaire sont, sans que cette liste soit limitative, des champs de recherche fondamentale ou appliquée qui méritent d'être prioritaires. L'acquisition de références (bâtiments, transports et déplacements, agriculture, etc.) et l'aide aux prototypes innovants pourront être encouragées.

➤ ***Valoriser les atouts ligériens***

Les chapitres précédents ont mis en exergue deux séries de données qui constituent un socle caractéristique de la région des Pays de la Loire : d'une part le pôle énergétique estuarien qui doit être optimisé et renforcé : c'est pour l'Etat et les grands opérateurs publics, une priorité que de conforter ce pôle ; d'autre part valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables : bois, soleil, mer, vent et biomasse (agricole et issue des déchets).

➤ ***Mettre l'accent sur les champs de compétence de la Région et favoriser la transversalité de la prise en compte de la dimension énergétique dans les politiques publiques régionales***

Le développement des transports ferroviaires régionaux associé aux pôles d'échanges multimodaux constitue, avec le portage d'une formation professionnelle axée sur le développement durable et les énergies renouvelables et la mise en place de critères de qualité sociale et environnementale dans l'attribution des aides économiques, des outils à privilégier.

Il a été créé un pôle énergie afin de remplir une fonction de service ressource pour les autres directions en ce domaine, en complémentarité de l'animation transversale assurée par le Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie. Les schémas adoptés par la Région (Schéma Régional du Développement Economique, Schéma Régional de la Recherche, Schéma Régional de l'Education et de la Formation) prennent en compte cette dimension du développement durable et des économies d'énergie, laquelle devra rapidement trouver des déclinaisons opérationnelles, notamment dans les marchés publics.

➤ ***Agir là où le potentiel d'économies d'énergie et de lutte contre l'effet de serre offrent, a priori, des gains d'efficacité importants***

Paraissent devoir constituer des cibles privilégiées : tout le parc résidentiel et tertiaire après évaluation des bilans thermiques ; le secteur des transports où la priorité aux transports collectifs performants s'impose pour gérer les flux de voyageurs et de fret les plus élevés en tonnage ; enfin la modification des comportements est sans doute à l'origine d'un potentiel d'économie conséquent.

➤ ***Faire de la Région une collectivité exemplaire en ces domaines***

Le parc immobilier régional - hôtel de Région et annexes, lycées, autre patrimoine bâti régional - et les outils de déplacement des fonctionnaires sont des champs de compétence où l'institution régionale dispose de la capacité juridique et de la légitimité pour impulser des projets, à valeur d'exemple : bilan carbone, thermique, énergie renouvelable, plan de mobilité, incitation à l'usage des transports collectifs et ferroviaires pour les déplacements professionnels, expérimentation d'un parc de véhicules avec des biocarburants.

➤ ***Intégrer la dimension énergétique dans les politiques soutenues par la Région***

Si le soutien à des projets susceptibles de constituer des contres exemples (fausses bonnes idées non reproductibles ou non transférables) impose une vigilance permanente, il convient *a contrario* d'introduire de l'incitativité dans toutes les politiques publiques.

L'observation, les bilans thermiques, énergétiques, « carbone », les plans climat territoriaux seront avec la recherche de la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables au cœur de la convention Région ADEME 2007-2013.

Les bilans carbone calculés pour les infrastructures et les grands projets permettront d'en apprécier la durabilité « climatique ». Le développement de bâtiments publics et privés économes en énergie fossile sera privilégié. Les Contrats Territoriaux Uniques (CTU) et les politiques du logement et de la ville (Zone ANRU) soutenues par la Région intégreront la dimension maîtrise de l'énergie. Le développement des surfaces forestières et le recours à l'usage du bois dans la construction, favorables au stockage du carbone seront encouragés de même que les infrastructures lourdes de transport collectif en site propre (tramway et busway) et les modes de transport alternatif à la voiture.

➤ ***Asseoir l'intervention de la Région sur une typologie d'interventions efficaces***

Il s'agit, ici, de proposer des méthodes d'interventions offrant le meilleur rapport coût efficacité. Parmi celles-ci, il est possible de citer, à titre d'exemple, l'appui aux conseils développés par les réseaux existants, mobilisant les spécialistes des Espaces Info Energie (EIE), des Parcs Naturels Régionaux (PNR), des intercommunalités et pays, des collectivités et, en particulier, les syndicats départementaux en charge des énergies.

Il s'agit également de soutenir, en priorité, les initiatives portées par des acteurs publics et associatifs, d'accompagner les projets collectifs bénéficiant à des acteurs privés, d'utiliser la méthode de l'appel à projets pour initier et soutenir des projets innovants à fort potentiel pédagogique, de développer sur une thématique à fort enjeu énergétique, telle que l'habitat, une politique spécifique de soutien aux économies d'énergie pendant trois à sept ans, d'introduire dans les soutiens sectoriels, individuels ou collectifs la dimension solidarité.

➤ ***Tenir une comptabilité budgétaire annuelle "effet de serre - énergie"***

Cette comptabilité doit fournir des éléments agrégés de bilan énergétique et de bilan carbone permettant d'identifier et de quantifier les efforts consentis chaque année par la Région sur ces thématiques.

3 - Les priorités pour la période 2007-2013 et les objectifs à atteindre

Le Contrat de Projets Etat Région devrait déterminer une partie du socle des actions prioritaires pour la Région dans les sept ans à venir. A ce titre, la Région sera particulièrement présente sur les thématiques transports collectifs ferroviaires et sur la thématique énergie (efficacité énergétique et énergies renouvelables).

S'agissant d'une problématique transversale relevant d'une démarche de développement durable où les questions environnementales sont considérées au même plan que les préoccupations sociales et économiques, les actions en matière d'énergie seront portées par l'ensemble des thématiques de la politique régionale.

3.1. Les priorités 2007-2013 de l'action régionale

Pour la période 2007-2013, les priorités de l'action régionale se déclineront autour des cinq grands axes stratégiques suivants :

- 1) **Promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables**, dans le souci de participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique et d'offrir à ces solutions l'appui que nécessite leur développement dans une vision de long terme ;
- 2) **Développer les transports collectifs**, dans l'optique de réduire la dépendance au pétrole, mais aussi les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, en cohérence avec le principe de rationalisation de la gestion des espaces et des déplacements ;
- 3) **Peser sur les comportements grâce à l'information, la connaissance et la formation**, pour engager de nouveaux réflexes de conception, de gestion et de consommation tant au niveau des citoyens, que des acteurs économiques ou de l'action publique et pour faciliter leur adaptation ;
- 4) **Encourager la recherche et l'innovation régionales et interrégionales dans les domaines de l'énergie**, conformément au Schéma régional de la recherche, afin de faciliter les avancées et d'accélérer l'évolution des technologies et du marché ;
- 5) **Conforter le pôle énergétique de l'estuaire**, dans un souci de sécurisation durable des ressources et de consolidation économique et sociale, cette priorité étant d'envergure nationale.

La Région s'engage à inscrire son action dans la transversalité, dans l'exemplarité et dans la durée, afin de déployer toutes les marges de manoeuvre dont elle dispose, de garantir la cohérence de ses politiques publiques et d'assumer pleinement son rôle en matière d'énergie et de lutte contre l'effet de serre.

3.2. Les objectifs à atteindre en matière d'énergie

Le challenge consistant à établir des objectifs mesurables et quantifiables reste, pour les nombreuses raisons évoquées précédemment, un exercice très complexe qui renvoie par ailleurs largement à la mise en œuvre d'un agenda 21

régional. La Région ne peut prescrire des objectifs réalistes et fiables qu'au regard des politiques qu'elle maîtrise en quasi-totalité.

De plus, comme nous l'avons vu précédemment, les données de bilan énergétique et de prospective sont insuffisamment développées en Pays de la Loire pour permettre l'orientation fine de la politique énergétique. Il est néanmoins permis de se donner des objectifs quantitatifs qui seront affinés chemin faisant et notamment à l'issue du diagnostic énergétique régional :

Secteur résidentiel	- stabiliser la consommation totale d'énergie du secteur résidentiel et réduire de 5 % la part des énergies fossiles par rapport à 2006 ;	dans un délai de trois ans
Industrie et tertiaire	- stabiliser la consommation totale d'énergie du secteur industriel et tertiaire et réduire de 5 % la part des énergies fossiles par rapport à 2006 ;	dans un délai de cinq ans
Dans chaque territoire de contractualisation	- disposer d'un ensemble résidentiel locatif social reproductible et exemplaire à la fois en terme de coût d'investissement, de consommation énergétique et d'intégration dans l'environnement ;	dans un délai de cinq ans
Secteur agricole	- disposer d'une exploitation exemplaire sur le plan énergétique pour chaque filière de production (lait, bovin viande, porc, « bio ») ;	dans un délai de cinq ans
Eco-conditionnalité des aides régionales	- mise en place de critères obligatoires en matière d'énergie pour l'obtention des aides régionales : . aides aux collectivités : prise en compte de la performance énergétique et de critères HQE dans les opérations de construction et de rénovation, réalisation d'études sur les coûts de fonctionnement liés à l'énergie, réalisation d'un plan climat pour chaque territoire de contractualisation, recours au bois dans la construction de bâtiment ; . aides aux entreprises : réalisation de bilans énergétiques, mobilisation d'énergies renouvelables ; . intégration des surcoûts éventuels dans les projets : certaines dépenses matérielles ou immatérielles pouvant être soutenues dans le cadre de la Convention ADEME Région ;	dans un délai de trois ans
Secteur des transports	- maintenir la fréquentation des TER en augmentation jusqu'à 2010 (+ 7,1% en 2004, + 9,4% en 2005) ; - réduire de 10 % la part des produits pétroliers dans le secteur des transports et stabiliser la consommation totale ;	dans un délai de cinq ans
Bâtiments administratifs régionaux et lycées	- réduire de 10 % la consommation énergétique ; - rechercher dans tous travaux de construction ou de rénovation le recours à des énergies renouvelables ; - disposer d'un lycée de référence utilisant des énergies renouvelables (objectifs à confronter en fonction des conclusions de l'audit énergétique régional), en mobilisant aux côtés de la Région, propriétaire, les partenaires associés et les gestionnaires ; - engager une première tranche de travaux dans les lycées à l'issue de l'audit énergétique ; - réaliser une deuxième tranche d'audits énergétiques dans les lycées.	dans un délai de trois ans

3.3. Evaluation du coût sur la période 2007-2013 de cette stratégie régionale pour l'énergie

La stratégie régionale pour l'énergie tous secteurs confondus mobilisera environ 80 M€ sur la période 2007-2013, se répartissant de la manière suivante :

- action économique et agriculture : 8 M€,
- aménagement du territoire : 17 M€,
- bâtiments régionaux et lycées : 20 M€,
- efficacité énergétique et énergies renouvelables : 35 M€.

En plus de ces montants dédiés spécifiquement à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, un montant prévisionnel de 1 450 M€ sera mobilisé sur la période 2007-2013 pour la politique régionale de développement et de modernisation du transport ferroviaire, politique qui contribue directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la substitution des énergies fossiles dans le secteur des transports.

4 – Les priorités de l'année 2007

L'évaluation du coût 2007-2013 s'élève à 35 M€ pour la politique spécifique d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Une partie de la dotation régionale permettra de développer une politique autonome de la Région dès 2007 axée sur la transversalité et sur la réalisation d'économies d'énergie dans l'habitat ligérien, grâce à des équipements fonctionnant aux énergies renouvelables et au renforcement des performances thermiques des bâtiments.

En effet, les analyses précédentes ont clairement mis l'accent sur le secteur du logement comme étant des domaines à privilégier pour diminuer les consommations énergétiques et lutter contre l'effet de serre.

Cette politique autonome, présentée dans les paragraphes 4.2 à 4.4 ci-dessous, mettra en œuvre des outils financiers permettant d'obtenir un effet de masse et de faciliter les investissements individuels, en complément du dispositif d'information et de conseil que constitue le réseau des conseillers « énergie » inscrit dans le cadre de la convention avec l'ADEME. Cette politique s'appuie en partie sur la politique du logement et de la ville présentée par ailleurs dans le rapport 283.

Au titre de cette politique autonome, des crédits pourront également être alloués pour des études, des projets et des investissements exemplaires portant sur les ressources énergétiques et l'efficacité énergétique, ainsi que pour des projets visant à agir sur les comportements individuels. Ces derniers pourraient être retenus dans le cadre des appels à projets sur le thème de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

L'autre partie de cette dotation sera affectée au Contrat de Projets 2007-2013, à parité avec l'ADEME et gérée dans le cadre d'une convention annuelle spécifique dédiée à l'énergie. Cette convention, dont les principes sont énoncés dans le paragraphe 4.5, sera présentée lors d'une prochaine Commission permanente. Dans la continuité du programme 2000-2006, l'Etat, la Région et l'ADEME s'associeront dans un souci de synergie régionale pour poursuivre la promotion et le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

Cette convention permettra d'une part, d'accompagner les investissements collectifs, les opérations de démonstration, les solutions en voie de diffusion, qui ont un intérêt significatif sur un plan énergétique, qu'il s'agisse d'énergies renouvelables - bois, solaire, micro hydraulique, biomasse - ou de maîtrise de l'énergie - performance énergétique des bâtiments, des entreprises, de l'agriculture - et d'autre part, de réaliser des études régionales stratégiques sur l'énergie.

Cette contractualisation avec l'ADEME et l'Etat comprendra l'animation régionale de la filière bois énergie assurée par les Relais bois et l'association ATLANBOIS. Il est à noter qu'au-delà de cette mission, la Région confiera à ATLANBOIS, dans le cadre d'une convention spécifique, la mission de promotion du bois comme matériau de construction.

4.1. L'année 2007 : une année de transversalité

La politique énergétique régionale, pour répondre à hauteur des enjeux de l'énergie et du développement durable, doit asseoir son ambition dans la transversalité de ses actions. Cette transversalité s'appuie sur la création d'un pôle énergie et la capacité de ce pôle à travailler en collaboration avec les autres services de la Région.

Le pôle énergie apportera un appui technique et du conseil visant à intégrer l'efficacité énergétique dans les politiques publiques régionales. Cette collaboration entre les services doit permettre d'intégrer progressivement le réflexe énergétique dans toutes les actions de la Région, dans un souci d'exemplarité.

4.2. L'énergie dans la politique du logement

4.2.1. Le logement locatif social

La maîtrise de l'énergie permet de limiter les charges et représente un atout particulier dans le secteur du logement locatif social. Néanmoins, l'atteinte de performance énergétique supérieure à la réglementation dans ce secteur où les modèles de construction sont fortement contraints implique généralement un investissement supérieur. A défaut de financement compensatoire, cette démarche n'est que rarement entreprise par les bailleurs sociaux dès lors qu'ils ne peuvent pas répercuter ce surcoût sur les loyers.

Par ailleurs, ce secteur présente un potentiel d'économies d'énergie important. Il se trouve au croisement de la problématique énergétique et celle de l'habitat pour les plus démunis, dont la Région s'est saisie de manière volontariste dans sa politique de logement présentée au rapport 283.

Un prêt à taux bonifié est une solution de financement pertinente pour les investissements liés à la performance énergétique, si les annuités sont compensées par le gain réalisé sur les charges énergétiques.

C'est pourquoi, je vous propose de soutenir, via un appel à projets à titre expérimental en 2007, les bailleurs sociaux qui prendraient l'option de créer des logements sociaux avec une consommation énergétique globale inférieure ou égale à 88 kWh/m²/an, c'est-à-dire offrant une performance supérieure de 20 % par rapport aux exigences réglementaires. Les projets retenus pourraient bénéficier d'un prêt de la Caisse des Dépôts, bonifié par la Région pour atteindre un prêt à taux 0 %, en complément des aides traditionnellement accordées dans le cadre de la Convention ADEME Région à ce type de projet à caractère expérimental et précurseur.

4.2.2. Les Opérations Locales d'Amélioration de l'Habitat ciblées sur la maîtrise de l'énergie (OLAH « énergie »)

Les Contrats Territoriaux Uniques offrent un cadre privilégié pour les territoires qui souhaitent utiliser, en totalité ou partiellement, leur dotation pour entreprendre une Opération Locale d'Amélioration de l'Habitat (OLAH) pendant la durée d'un contrat.

En matière d'amélioration de l'habitat, la Région ne peut qu'encourager la recherche de performance énergétique, que ce soit par l'acquisition d'équipements fonctionnant aux énergies renouvelables ou par des travaux de renforcement de l'isolation concourant à la maîtrise de la consommation énergétique et à la substitution des ressources énergétiques fossiles.

A l'instar de la bonification des OLAH en faveur des propriétaires âgés disposant d'un très faible niveau de ressource dans le cadre de la politique logement, je vous propose, dans le cadre d'une OLAH axée sur la maîtrise de l'énergie et inscrite dans un Contrat Territorial Unique à l'initiative du territoire, d'abonder de 30 % la dotation du territoire consacrée à ce dispositif.

4.3. L'amélioration énergétique du logement privé

La maîtrise de l'énergie dans l'habitat est une priorité régionale. Le secteur résidentiel, et tout particulièrement les maisons individuelles qui sont fortement représentées dans la région des Pays de la Loire, offre un gisement d'économies d'énergie important et accessible par des travaux de renforcement de l'isolation dont l'amortissement est d'une manière générale plus rapide que la plupart des équipements d'énergies renouvelables.

La logique d'amortissement et de gains en énergie, qui se répercute en terme d'amoindrissement de la facture énergétique, a incité quelques Régions à expérimenter le recours au financement par des prêts à taux réduits, mieux adaptés à cette situation qu'une aide forfaitaire. Le principe est de rechercher un équilibre entre l'amortissement de l'investissement et l'économie réalisée.

Ce dispositif pourra porter sur des travaux de rénovation et des équipements visant à réaliser des économies d'énergie. Les bénéficiaires seront les particuliers réalisant des travaux dans leur résidence principale située en Pays de la Loire. Le coût de ce dispositif est évalué à ce stade à 1,2 M€ par an ; il sera ajusté à l'issue de l'étude d'optimisation et de la mission d'assistance à la négociation qui seront mises en oeuvre.

Je vous propose que la Région engage une démarche de recherche de partenariat auprès des organismes bancaires, afin de définir un dispositif adapté à la région des Pays de la Loire.

4.4. L'aide aux achats groupés

Sur la période 2000-2006, les primes attribuées pour l'acquisition d'installations individuelles fonctionnant aux énergies solaires – chauffe eau solaire, système solaire combiné, panneaux photovoltaïques – a permis un véritable essor de ces équipements soutenus dans le cadre de la Convention ADEME Région. Au-delà du maintien de ces primes à titre transitoire jusqu'au 30 juin 2007, ces primes ne sont plus inscrites dans la prochaine convention ADEME Région.

L'équilibre économique de ces installations est dépendant d'une intervention publique dont les modes d'intervention ont progressivement évolué, cumulant autrefois les aides forfaitaires attribuées par l'ADEME et par les collectivités territoriales, telles que la Région ou certaines intercommunalités, et désormais le crédit d'impôt et les tarifs de rachat d'électricité pour les panneaux photovoltaïques.

Malgré les progrès technologiques, la diffusion massive du matériel, la professionnalisation et l'organisation de la filière, les coûts des installations ont progressivement augmenté, parallèlement au renchérissement des énergies fossiles et de l'électricité.

Cela étant, des expériences pilotes conduites par des collectivités ou des associations, et soutenues par l'ADEME et la Région, ont montré que les opérations d'achat groupé, réunissant des particuliers souhaitant s'équiper de telles installations, ont permis à la fois de réduire sensiblement les coûts (jusqu'à 20 % de réduction), de structurer les réseaux locaux d'installateurs et de distributeurs et de conduire une démarche de suivi technique et d'accompagnement pédagogique pour les particuliers groupés.

Je vous propose que la Région maintienne son soutien aux filières solaires thermiques et photovoltaïques et fasse évoluer son mode d'intervention, en cohérence avec les changements du contexte et les enseignements de la période précédente. A partir de 2007, et pour une durée de trois ans, je vous propose que la Région soutienne les opérations d'achats groupés d'équipements solaires, portées par des associations ou des collectivités et permettant d'obtenir un gain significatif en terme de coût d'installation, de favoriser l'artisanat local et d'accompagner les particuliers dans une démarche pédagogique. En 2007, ce mode de soutien à l'ingénierie du portage des achats groupés prendra la forme d'un appel à projets précisant les modalités techniques et les critères d'exigence.

4.5. La Convention ADEME Région Etat 2007

La Convention annuelle 2007 entre l'ADEME, la Région et l'Etat, qui sera présentée lors d'une prochaine Commission permanente, aura pour objectif d'accompagner les porteurs de projets à chaque étape du projet selon les modalités suivantes :

- Les interventions générales viseront à fournir un cadre à l'intervention publique au niveau régional. Il s'agira par exemple du diagnostic énergétique régional, portant sur les consommations par secteur et par forme d'énergie, de l'évaluation des émissions correspondantes de gaz à effet de serre, du suivi et de la définition chemin faisant d'objectifs d'économies d'énergie, mais aussi de l'identification des besoins en formations professionnelles ou en outils d'information (conseillers en énergie, thermographie aérienne).
- Les aides à la décision et l'accompagnement seront le vecteur commun à tous les programmes et se déclineront à chaque niveau du processus décisionnel : audit global, pré-diagnostic, diagnostic, étude de faisabilité. L'objectif est d'éclairer et d'orienter les choix des décideurs. La permanence du soutien est garantie par un mode de gestion en « guichet ouvert », sans que soient exclus des dispositifs spécifiques dans le cadre d'opérations collectives ou d'appels à projets ciblés.
- Les aides aux investissements matériels permettront de soutenir les projets innovants, exemplaires, collectifs, dont les conditions économiques aujourd'hui nécessitent une intervention publique, dans une logique de diffusion massive des technologies. Le fonctionnement en guichet sera retenu pour la plupart de ces investissements avec un mode d'intervention défini généralement par un taux d'aide et un plafond d'aide. Par ailleurs, la convention réservera la possibilité de mettre en œuvre des appels à projets à vocation démonstrative visant à rechercher l'amélioration permanente ou à franchir un saut technologique à caractère démonstratif et pédagogique.

La convention comportera trois grands volets :

- le volet 1 « études structurantes, conseil et animation régionaux » : il y sera prévu la réalisation d'études d'intérêt régional sur la maîtrise de l'énergie telles qu'un diagnostic énergétique régional, mais aussi la consolidation du réseau d'information (espaces infos énergie) et le soutien aux actions d'animation et de conseils territorialisés.
- le volet 2 « performance énergétique » : il permettra de soutenir les outils d'aides à la décision et les investissements exemplaires dans les secteurs de la construction neuve et de la rénovation des bâtiments (cible privilégiée de l'action régionale), de l'urbanisme et l'aménagement, des transports et déplacements, de l'agriculture et des entreprises. Dans ce volet, il sera également proposé d'initier la création d'un centre de ressources sur la performance énergétique des bâtiments regroupant l'ensemble des corps de métiers.
- le volet 3 « développement des énergies renouvelables » : il visera à poursuivre, tout en le faisant évoluer, le soutien au développement du solaire thermique, du solaire photovoltaïque, de l'éolien, des énergies hydrauliques, et notamment les énergies marines, du bois énergie et des autres filières biomasse telles que la méthanisation. Ce volet permettra de soutenir les outils d'aide à la décision - études, mais aussi suivi, évaluation, animation - ainsi que les investissements exemplaires.

Le tableau ci-dessous présente, à titre indicatif, les contributions financières de l'ADEME et de la Région prévues dans chaque volet.

	REGION	ADEME
1 – Etudes structurantes, conseil et animation régionaux	230 k€	600 k€
2 – Performance énergétique	1 570 k€	1 160 k€
3 – Développement des énergies renouvelables	1 570 k€	1 385 k€
Total :	3 370 k€	3 145 k€

La convention annuelle 2007 intègrera des critères de qualité des projets, sur les plans techniques et économiques, dans un souci de cohérence entre l'effort consenti au développement des énergies renouvelables et l'effort de maîtrise des consommations énergétiques. C'est pourquoi, les projets d'équipements utilisant des énergies renouvelables seront conditionnés par le respect de critères de performance énergétique.

Cette convention autorisera, dans un souci de coordination souple des politiques publiques, un partenariat avec d'autres acteurs publics à travers la mise en œuvre de conventions spécifiques adossées à la convention annuelle entre l'ADEME, la Région et l'Etat.

Je vous propose de prendre acte des principes susmentionnés qui guideront l'élaboration de la Convention annuelle 2007 entre l'ADEME, la Région et l'Etat.

Par ailleurs, une phase transitoire limitée au premier semestre de l'année 2007 assurera le basculement entre les politiques 2000-2006 et la période 2007-2013. Un dispositif permet de poursuivre les aides individuelles pour les chauffe-eau solaires, les systèmes solaires combinés, les panneaux solaires photovoltaïques et les chaudières automatiques à bois déchiqueté jusqu'au 30 juin 2007 avec l'assistance technique de l'ADEME et dans les mêmes conditions qu'en 2006.

Enfin, je vous propose d'approuver que les dossiers réceptionnés jusqu'au 31 décembre 2006 ayant reçu un avis favorable du Comité de gestion de la Convention ADEME Région Etat 2006 puissent bénéficier de subvention accordées au titre du budget primitif 2007.

Ce dossier sera présenté en Commission de l'Environnement et du cadre de vie du 5 mars 2007.

Il sera présenté pour information dans toutes les autres commissions.

En conclusion, je vous propose :

- d'affirmer que l'énergie, et tout particulièrement l'électricité, constitue un produit de première nécessité, dont la production, l'exploitation et la distribution doivent être pilotées et régulées par la sphère publique.

- d'approuver les orientations de la politique autonome ciblée sur les économies d'énergie dans l'habitat ligérien visant à :

. abonder de 30 %, dans le cadre d'une OLAH axée sur la maîtrise de l'énergie et inscrite dans un Contrat Territorial Unique à l'initiative du territoire, la dotation du territoire consacrée à ce dispositif ;

. soutenir, via un appel à projets à titre expérimental en 2007, les bailleurs sociaux qui prendraient l'option de créer des logements sociaux avec une consommation énergétique globale inférieure ou égale à 88 kWh/m²/an, par un dispositif de prêt à taux réduit en partenariat avec la Caisse des Dépôts ;

. engager une démarche de recherche de partenariat auprès des organismes bancaires, afin de mettre en place un prêt à taux bonifié pour l'amélioration énergétique du logement privé dans la région des Pays de la Loire ;

. soutenir les opérations d'achats groupés d'équipements solaires, via un appel à projets en 2007 ;

- de prendre acte des principes susmentionnés qui guideront l'élaboration de la Convention annuelle 2007 entre l'ADEME, la Région et l'Etat ;

- d'approuver que les dossiers réceptionnés jusqu'au 31 décembre 2006 et ayant reçu un avis favorable du Comité de gestion de la Convention 2006 entre l'ADEME, la Région et l'Etat puissent bénéficier de subventions accordées au titre du budget primitif 2007.

Inclus dans le recueil Environnement

signé Jacques AUXIETTE